

Une randonnée proposée par BUCCIA

 Durée	Durée inconnue	 Difficulté	Non renseigné
 Distance	7,97 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	496 m	Activité	Non renseignée
 Dénivelé négatif	499 m	 Commune	Balaguères (09800)
 Point haut	1 112 m	 Région	Pyrénées
 Point bas	657 m		



Description

Points de passage

-  **D/A**
N 42.965675° / E 1.02156° - alt. 660 m - km 0
-  **D/A**
N 42.965518° / E 1.021475° - alt. 657 m - km 7.97

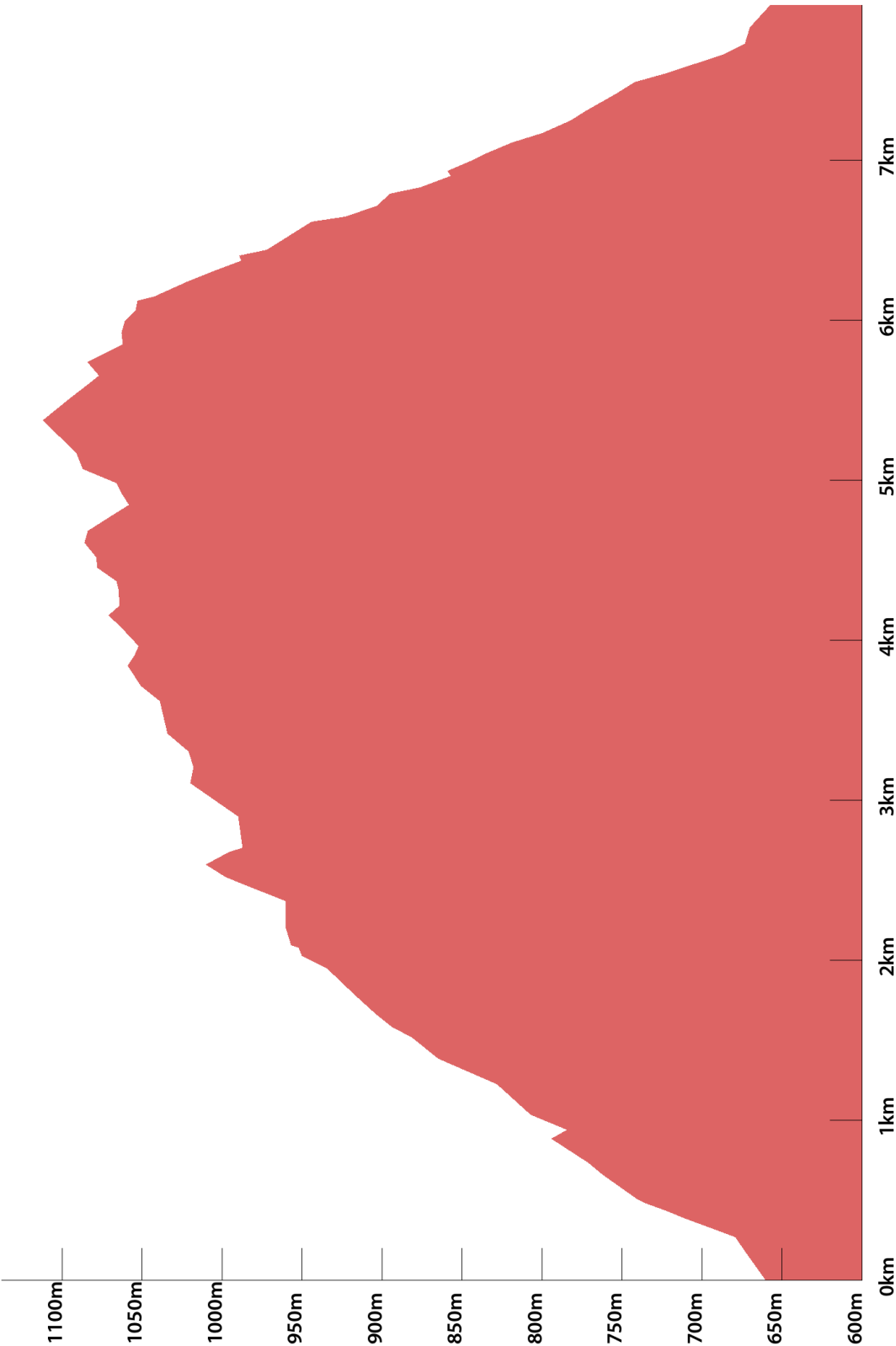
Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-89456277/>

The map displays the commune of Balaguères, with the Forêt Domaniale de l'Estélas and the Forêt de la Gargale. A red line traces a path through the forest, starting from the south and heading north. The map includes contour lines, roads, and various geographical features. A red line highlights a specific route within the forest area.

Copie, vente et diffusion interdites - 8lqfjDH9

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

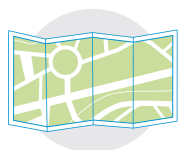
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



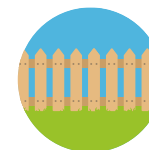
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



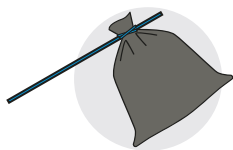
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.